

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2020

RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART - (N° 2362)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL54

présenté par
M. Maillard, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« à »

les mots :

« en application de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.